



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**



COMPTE-RENDU DU CRALIM DU 19 JANVIER 2024

Séance plénière

Présidence :

GUSTIN Philippe

UZENAT Simon

MAILLART-MEHAIGNERIE Laurence

Préfet de région Bretagne

Conseiller régional et Sénateur du Morbihan

Présidente du Conseil national pour l'alimentation

STOUMBOFF Michel

NOGUERA Élise

ROISIL Jacqueline

MOLLARET Marie-Emilie

Directeur de la DRAAF Bretagne

Directrice de l'ARS Bretagne

Directrice adjointe de l'ADEME Bretagne

Référente régionale ADEME alimentation durable (PAT et REGAL)

ALATON Laurent

MARIE-MONCORGER Alexandra

DEFER Guillaume

Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Bretagne

Cheffe du pôle offre alimentaire à la DRAAF Bretagne

Chargé de mission restauration collective à la DRAAF Bretagne

Personnes présentes : voir listing en annexe

I. Introduction

Mot de Philippe GUSTIN

La planification écologique et la question de l'eau sont des grands enjeux sont à prendre en compte dans l'élaboration et l'application des politiques alimentaires.

L'objectif fixé pour août 2024 est de rendre une feuille de route bretonne des actions à mettre en place pour atteindre la neutralité carbone de la région d'ici 2050. La Bretagne nourrit 20 millions de français. Le défi est de continuer à assurer une production alimentaire suffisante en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en assurant la transition agro-écologique.

Mot de Simon UZENAT

Sujets de la précarité alimentaire, de l'inflation sur les produits alimentaires et de l'augmentation des coûts de production pour les agriculteurs.

Concernant la restauration collective des lycées, le Conseil régional a maintenu la tarification unique et solidaire mise en place depuis la rentrée 2022 dans les lycées bretons et a fait le choix de ne pas augmenter le prix des repas (surcoût pris en charge par le Conseil régional). Des enveloppes de 1,35 M€ pour encourager l'achat de produits biologiques et de 45 M€ pour lutter contre le gaspillage alimentaire

ont été débloquées. Un schéma de promotion des achats écoresponsables (SPASER) a été élaboré. L'objectif est d'atteindre 65 % de produits durables et de qualité à l'horizon 2025.

Décision prise de s'associer aux services de l'État (DRAAF et ADEME) pour accompagner les PAT via un renforcement de l'animation du réseau régional des PAT.

II. La future stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) présentée par Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE

Présentation du Conseil National pour l'Alimentation (CNA) qui est composé de représentants de tous les maillons de la chaîne alimentaire.

Les attendus du CNA sur la SNANC :

- Dresser un état des lieux des recommandations des précédents avis du CNA s'inscrivant dans le périmètre de la future SNANC (122 recommandations).
- Hiérarchiser les recommandations qui sont susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs tels que définis par la loi (37 identifiées).
- Définir une liste d'objectifs stratégiques pouvant servir de base à l'élaboration de la SNANC.

Suite à 2 mois de travail (février – mars 2023), la contribution (avis) du CNA a été adoptée le 5 avril 2023. La concertation a été organisée sur 6 axes : gouvernance, mieux produire, mieux transformer, mieux distribuer, mieux consommer, recherche.

Les principales politiques publiques nationales concernées sont : Alimentation – Nutrition – Santé (Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition), Santé – Environnement (Programme National Santé Environnement 4), Environnement – Climat (Stratégie Nationale Bas Carbone 2).

Enjeux :

- Aller vers des régimes alimentaires durables et accessibles pour toutes et tous.
- Aller vers des modes de production, de transformation, de distribution et de restauration compatibles avec des systèmes alimentaires durables et répondant aux attentes sociétales.
- Aller vers des politiques publiques et une gouvernance plus inclusive et intégrant tous les enjeux de la durabilité.

Ce qui semble faire consensus au sein du CNA, c'est que les CRALIM soient reconnus dans le cadre de la SNANC comme chefs d'orchestre territoriaux de cette stratégie et que les PAT soient au cœur de la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie.

Possibilité que la prochaine plénière du CNA se fasse en Bretagne au printemps 2024.

Questions :

- Au vu du binôme État/Région qui sera promu, quelle sera la place des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la politique alimentaire ?

→ La Députée inique que cela émanera peut-être décision par la suite, elle y est favorable. Le Sénateur précise qu'il faut une articulation et une synergie entre tous les niveaux territoriaux. Il insiste sur le travail à conduire pour relever le grand défi de l'installation/transmission des exploitations agricoles. Il estime que le bon cadre d'action est celui des PAT, qui sont généralement déployés par les collectivités.

- Vice-président de Saint-Malo Agglomération : Saint-Malo et Toulouse sont pilotes au niveau national de la thématique de la résilience alimentaire. Quelle place occupe cette thématique dans les travaux du CNA ?

→ Avec la crise COVID puis la guerre en Ukraine, il est clair que la résilience alimentaire est devenue un enjeu majeur. Pour autant, il n'y a pas encore eu d'échanges dédiés sur le sujet au sein du CNA. La Députée souhaite que cela s'inscrive dans la stratégie nationale.

III. Les politiques régionales pour l'alimentation – Actualités

III.1. Intervention de Michel STOUMBOFF – DRAAF

Présentation des travaux en cours sur la mise en place d'une gouvernance alimentaire régionale entre services de l'Etat (DRAAF, DREETS, DREAL, Rectorat, SGAR, ADEME, ARS), en lien étroit avec le Conseil régional.

III.2. Intervention d'Élise NOGUERA – ARS

Le PRSE4 récemment adopté couvrira la période 2023-2027. Il permettra de faciliter l'accès à une meilleure santé et à améliorer la visibilité des politiques de santé en Bretagne.

Bilan du PNNS 2019 - 2023 : le Comité Régional de l'Alimentation, de la Nutrition et de la Santé (CRANS) s'est réuni pour faire le point sur le programme. Il a vocation à mieux s'articuler avec le CRALIM.

Le Haut Conseil de Santé Publique a émis un avis indiquant qu'il faut favoriser les actions communes et une gouvernance partagée.

III.3. Intervention de Marie-Émilie MOLLARET – ADEME

L'ADEME travaille sur la nécessité d'une transition écologique des systèmes alimentaires qui représentent 25 % de l'empreinte carbone des français.

L'ADEME dispose d'un réseau de conseillers sur la transition agro-écologique pour les entreprises et d'experts nationaux.

IV. Bilan des actions 2023 et programme d'action 2024

IV.1. Projets alimentaires territoriaux

Rappel de la définition de PAT et du processus de labellisation des PAT, devenu un préalable au financement, et qui devrait prochainement évoluer avec l'adoption de la future SNANC.

Présentation de la carte des PAT avec comme objectif de couvrir les zones blanches.

Renforcement de l'animation du réseau des PAT bretons par le lancement d'un AMI lancé avec l'ADEME, la DRAAF et le Conseil régional pour identifier une structure porteuse (1 ETP dédié pour l'animation). Le réseau national des PAT (RnPAT) est en cours de refonte, il s'appuiera sur le portail numérique France PAT.

En termes de financements, l'appel à projets national vers la SNANC 2023/2024 clos le 15 janvier 2024 a fait émerger 3 candidatures de PAT émergents en Bretagne. A compter de 2024, une enveloppe nationale de 20 M€ par an sur 3 ans, dont les modalités sont en cours de définition, permettra d'accompagner les PAT opérationnels (dans le cadre de la SNANC et de la planification écologique).

IV.2. Éducation à l'alimentation

Pilotage ARS – DRAAF – Rectorat. Poursuite du financement de 2 sessions par an du programme Plaisir à la cantine et du financement de programmes probants identifiés par l'ARS. Dans le cadre du PRSE, une

action prévoit de définir un parcours d'éducation à l'alimentation de la maternelle au lycée, en lien avec les actions déjà menées.

IV.3. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Pilotage ADEME – DRAAF – Conseil régional. Suite à la mission de préfiguration du Réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL), un AMI a permis de retenir la structure Initiatives Bio Bretagne comme structure animatrice du réseau (1 ETP dédié pour l'animation).

IV.4. Restauration collective et plateforme « ma cantine »

Rappel des exigences des lois EGAlim (2018) et Climat et résilience (2021) pour la restauration collective, dont les objectifs relèvent d'une politique prioritaire du gouvernement (PPG).

Présentation de la plateforme ma cantine et de son fonctionnement. **L'inscription et la télédéclaration des cantines sur le site sont obligatoires.** La campagne de télédéclaration pour les données d'achat 2023 a débuté le 9 janvier 2024 et se clôture le 31 mars 2024.

A ce jour, environ 34 % des cantines bretonnes recensées sur le territoire sont inscrites sur la plateforme « ma cantine », l'objectif étant d'atteindre 100 % d'ici la fin 2026.

En 2022, 12 % des cantines bretonnes ont atteint l'objectif des 50 % des approvisionnements en produits durables et de qualité (10 % au niveau national), avec un taux de 19 % de produits bio (12 % au niveau national) et 14 % de produits hors bio.

Le déploiement du dispositif Lait et fruits à l'école a été délégué aux 4 MAB/GAB bretons avec une priorité mise sur le temps du midi pour accompagner l'atteinte des objectifs réglementaires et pallier l'inflation.

Perspectives 2024:

- Atteinte des objectifs et pilotage de la donnée : poursuite de la mise en œuvre de la PPG, amélioration continue de « ma cantine », simplification des remontées de données pour les institutionnels en demande.
- Accompagnement des acteurs : formations sur « ma cantine », poursuite du travail engagé avec les PAT, EPCI et têtes de réseau, courrier à toutes les cantines pour rappeler les obligations réglementaires et les inciter à s'inscrire et télédéclarer.
- Accompagnement financier via les dispositifs Plaisir à la cantine, Cantine à 1 €, Lait et fruits à l'école.

Le Sénateur et Conseiller régional donnent quelques exemples d'actions sur la restauration collective des lycées publics bretons, engagés dans le dispositif « bien manger » généralisé en 2023, qui représentent 10 millions de repas, 96 services de restauration, 5 groupements de commandes dont 2 en Ille-et-Vilaine.

Tous les lycées sont dotés du logiciel EASILYS qui permet de piloter les achats et qui dispose d'une interopérabilité avec la plateforme « ma cantine » ce qui facilite l'inscription et la télédéclaration des établissements.

Les 2 meilleurs lycées au sens de la loi EGAlim se situent dans le Morbihan : le lycée Marine le Franc (60 % produits de qualité dont 50 % produits bio) et le lycée Emile Zola à Hennebont (60 % produits de qualité dont 40 % produits bio). 10 établissements labellisés bio engagés (au moins 22 % de produits bio), d'autres vont suivre en 2024.

Les établissements scolaires sont aussi inscrits dans un programme de lutte contre le plastique et de lutte contre le gaspillage qui représente un levier financier important.

IV.5. Lutte contre la précarité alimentaire

Un guide du don alimentaire pour les entreprises et coopératives agroalimentaires bretonnes, construit par la Région et l'ABEA est paru en novembre 2023.

L'aide 3 € de l'Etat pour le dispositif Cantine à 1 € passera à 4 € si les cantines sont inscrites sur « ma cantine » et mettent tout en œuvre pour atteindre les 50 % de produits durables et de qualité dans leurs approvisionnements. La Bretagne s'est déjà très bien saisie de ce dispositif.

Bilan du programme Mieux Manger Pour Tous : 30 dossiers retenus pour la session 2023 (2 M€).

V. Temps d'échanges

- Difficultés en zone littorale des petites fermes qui voudraient bien participer, mais qui se retrouvent coincées par la réglementation de la loi littorale.

La DREAL s'étant absentée plus tôt, pas d'éléments de réponse suffisants. Le Préfet demande à ce que ces éléments lui soient remontés.

- Difficulté des gestionnaires d'acquiescer des logiciels comme EASILYS et difficulté de remplir « ma cantine » sur la base de facture transmises par les grossistes. Seules les factures transmises par les producteurs locaux sont saisies.

Pour les petites structures n'ayant pas de logiciel ni outil de suivi, « ma cantine » propose des outils plus simples comme un tableau Excel.

- Questions du Vice-Président de la Fédération régionale des agriculteurs biologiques de Bretagne : quel est le lien entre la SNANC et les politiques agricoles ? La SNANC va-t-elle permettre de soutenir les politiques déjà mises en place ?

La SNANC n'est pas là pour annuler ou remplacer, donc elle prend compte des travaux déjà établis. La trajectoire de la SNANC sur le bio est beaucoup plus ambitieuse.

- Vice-Président de Lorient Agglomération / Co-président de Terres en Villes : point d'alerte sur les budgets qui augmentent au MASA de façon importante, mais baissent pour les PAT (80 M€ avec le plan de relance, à 20 M€ aujourd'hui).

NDLR : les 20 M€ sont alloués par an sur 3 ans, soit un total de 60 M€.